

Ajournement

Unies décident de coparrainer la résolution L-3 visant à mettre un terme aux essais d'armes nucléaires.

• (1945)

Soudainement, le 7 novembre, le Canada et les Nations Unies retirent leur appui. Pourquoi? Il semblerait que le parrainage ait été une erreur. De la part de qui? Là est la question.

Le lendemain, le 8 novembre, le premier ministre alors en Nouvelle-Zélande réitère la position du Canada, déclarant que le Canada déplore les actions du gouvernement français et espère que les essais prendront rapidement fin.

Aujourd'hui, le 21 novembre, la question est la suivante: comment pouvons-nous déplorer les essais nucléaires par la bouche du ministre des Affaires étrangères et du premier ministre, accepter de coparrainer une importante résolution des Nations Unies condamnant les essais nucléaires, puis, une semaine plus tard, retirer notre coparrainage d'une résolution qui est conforme non seulement aux convictions de nos dirigeants, mais également à notre politique déclarée en matière d'essais d'armes nucléaires?

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de répondre au député de Davenport au sujet de la position canadienne concernant les essais nucléaires.

Je peux dire au député qu'aujourd'hui, le 21 novembre, la position du Canada sur la question des essais nucléaires repose sur une tradition bien établie d'appui à un traité général d'interdiction des essais. Sur cette question, comme le député l'a dit, notre position a toujours été claire et ferme. Elle reste inchangée: aucun essai d'armes nucléaires de la part des puissances qui possèdent de telles armes.

Le gouvernement a toujours réitéré le désir du Canada de voir conclure le plus tôt possible un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Un tel traité interdirait tous les essais, quels que soient leur taille et le milieu. Pour le Canada, cela reste une des priorités les plus importantes et les plus immédiates sur le chapitre du contrôle des armements et du désarmement.

La semaine dernière, au premier comité de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Canada a voté en faveur d'une résolution déplorant vigoureusement les essais nucléaires. Le Canada était également un des premiers parrains de la résolution demandant que l'on mette la dernière main, le plus rapidement possible, à un traité d'interdiction complète. Prises ensemble, ces résolutions représentent la position très ferme du Canada en matière d'essais nucléaires.

Le Canada a joué un rôle prépondérant dans l'obtention d'une prolongation indéfinie du traité de non-prolifération des armes nucléaires, en mai dernier. Cette prolongation indéfinie du TNP est la base d'un désarmement réel.

Parmi les décisions acceptées par tous les pays à la conférence d'examen du TNP, on trouvait la nécessité de parvenir à un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en 1996, au plus tard.

Les actions du Canada, depuis lors, ont été calibrées de façon à garantir que tout ce qui est possible soit fait pour répondre aux engagements pris en mai et pour renforcer l'intégrité du traité de non-prolifération.

Le rôle actif du Canada dans les négociations du traité d'interdiction, à Genève, et nos efforts pour obtenir l'appui politique nécessaire à la conclusion rapide d'un tel traité, dans les tribunes multilatérales, comme l'OEA et la récente réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, ont été confortés par les déclarations, fort bienvenues, des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France qui ont soutenu qu'ils appuyaient un traité d'interdiction complète. Un tel traité mettrait fin à jamais à tous les essais nucléaires.

Nous pensons que ces déclarations publiques de la part de trois des cinq puissances nucléaires aideront beaucoup ces négociations en vue de parvenir à une conclusion rapide du traité.

En conclusion, je répéterai une fois de plus que la position du Canada sur la question des essais nucléaires est claire et ferme. Nous nous opposons à tous les essais et nous restons résolus à obtenir un traité d'interdiction complète en 1996.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, l'une des questions les plus cruciales que les agriculteurs des Prairies doivent résoudre à l'heure actuelle est sans doute la question de l'avenir réservé à la Commission canadienne du blé. La grande majorité des producteurs des Prairies appuie la Commission canadienne du blé, mais ils craignent tout de même pour son avenir. Plusieurs raisons expliquent cette incertitude, notamment l'hésitation du ministre de l'Agriculture à défendre la commission lorsque c'est nécessaire.

La menace la plus récente toutefois vient de la vente libre de blé aux États-Unis par des vendeurs indépendants qui semblent croire qu'ils peuvent impunément poursuivre leurs propres objectifs sans égard à la loi.

• (1950)

De nombreuses tentatives ont été organisées par des indépendants de la sorte pour la vente de blé aux États-Unis, même si cela est strictement défendu par la loi canadienne. Ceux qui procèdent ainsi menacent de créer des tensions commerciales entre le Canada et les États-Unis et risquent d'entraîner une interruption totale du commerce de produits agricoles entre les deux pays ou, au bas mot, d'amener les États-Unis à imposer un autre plafond aux ventes effectuées sous l'autorité de la Commission canadienne du blé.

La situation ne s'améliore pas dans ce domaine. Les ventes de blé canadien aux États-Unis sont excellentes. Les meuniers et les fabricants de pâtes recherchent notre blé dur de haute qualité et la Commission canadienne du blé profite de cette demande pour faire la promotion des produits canadiens de grande qualité sur le marché américain.